

Département du Morbihan

Commune de PORT-LOUIS

**ENQUETE PUBLIQUE
PORTANT SUR L'ELABORATION DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

21 novembre 2016 au 20 décembre 2016

II - AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR



Camille HANROT-LORE
Commissaire enquêteur
38 rue Henri Jumelais
56000 VANNES

Arrêté municipal du 25 octobre 2016

Fait le 18 janvier 2017

Sommaire

PREMIERE PARTIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

I - PRESENTATION DU PROJET	3
1.1 - Objet de l'enquête	
1.2 - Contexte juridique	
1.3 - Concertation préalable	
1.4 - Présentation du projet	
II - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	5
2.1 - Contenu du dossier	
2.2 - Publicité de l'enquête	
2.3 - Déroulement de l'enquête	

DEUXIEME PARTIE

AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

I - RAPPEL DU PROJET	10
1.1 - Situation actuelle	
1.2 - Présentation du projet	
1.3 - Rapport d'enquête	
II - AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE PROJET	12
ANNEXES	15
1 - Certificat d'affichage, localisation des avis d'enquête et article paru dans le petit journal municipal	
2 - Courrier du commissaire enquêteur du 23 décembre 2016	

I - PRESENTATION DU PROJET

Les deux premières parties reprennent des parties du rapport d'enquête.

1.1 - OBJET DE L'ENQUETE

La délibération du 29 mars 2016 du conseil communautaire de l'agglomération de Lorient a arrêté un projet de zonage d'assainissement des eaux usées et a confié à la commune de Port-Louis le soin d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique.

Le présent rapport porte sur l'enquête publique relative au zonage d'assainissement des eaux usées. Cette enquête s'est déroulée du 21 novembre 2016 au 20 décembre 2016 en concomitance avec les enquêtes concernant la modification du zonage d'assainissement des eaux pluviales et le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

1.2- PRESENTATION DU PROJET

1.3.1 - Démographie, habitat

La commune comptait 2685 habitants en 2012, elle est en diminution de 2,1 % depuis 2007. De son côté, le nombre de résidences principales a progressé de 5,7 logements par an en moyenne entre 1999 et 2012.

1.3.2 - Le milieu récepteur superficiel

La commune est bordée par la rade de Lorient, lieu de confluence des rivières Blavet et Scorff, la Petite Mer de Gâvres au sud-est et l'océan atlantique au sud-ouest.

Les zones humides ont fait l'objet d'un recensement qui a mis en évidence des vasières côtières.

Les zones conchylicoles sont définies par l'arrêté du 13 août 2013 pour chacun des groupes de coquillages :

- Groupe 1 : zones N (N : non classées, dans lesquelles toute activité de pêche est interdite).
- Groupe 2 : zones N et B (B : zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir subi, pendant un temps suffisant, un traitement ...)
- Groupe 3 : zones N et B.

Le territoire communal comprend une Zone Naturelle d'Inventaire Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 située à la Pointe de Kerzo.

Sur ses abords, on peut noter :

- . 2 autres ZNIEFF de type 1 (dunes et anse de Gâvres ainsi que la Croizetière (Riantec)) ;
- . des zones « NATURA 2000 » :

- une Zone de Protection Spéciale à 875 m au sud-est,
- et une Zone Spéciale de Conservation, au fond de la petite mer de Gâvres (Gâvres), Pen Mané (Locmiquélic), étangs de Kervran et de Kerzine (Plouhinec).

1.3.3 - Usages des eaux

- Alimentation en eau potable :
 - Pompages dans le Scorff et le Blavet à une quinzaine de kilomètres en amont du territoire.
 - Un captage d'eau souterraine à Riantec.
- Activités portuaires
- Pêche et plaisance
- Conchyliculture : 10 concessions autorisées dans la rade de Lorient.
- Tourisme : station balnéaire à caractère historique avec sa citadelle édifiée à partir de 1591 et ses remparts ainsi que son musée de la Compagnie des Indes et de la Marine.
- Qualité de l'eau à la plage des pâtis : bonne.

1.3.4 - Contexte règlementaire

- Rappels règlementaires
- Directive Cadre Européenne
- SDAGE Loire Bretagne
- SAGE Blavet

1.3.5 - Assainissement collectif

Lorient assure la gestion du système d'assainissement collectif de la commune. En 2014 et 2015, elle a réalisé une étude diagnostique des réseaux d'assainissement pour identifier les défauts présents dans les communes de Locmiquélic, Port-Louis et Riantec. Les eaux usées sont collectées séparément des eaux pluviales.

L'étude a conduit à une programmation pluriannuelle de travaux visant à réduire les désordres constatés et donc à supprimer d'éventuelles pollutions.

En 2014, il y avait 1967 abonnés (2755 habitant estimés) raccordés au réseau d'assainissement collectif et seulement 3 installations d'assainissement autonomes. Ces habitations sont situées dans des rues desservies par le réseau d'assainissement collectif.

L'assainissement collectif couvre tout le territoire communal ; son réseau a un linéaire gravitaire de 17,7 km et 3,1 km de refoulement.

Les effluents arrivent à différents postes de refoulement avant de rejoindre la station d'épuration intercommunale située à Riantec.

1.3.6 - Station d'épuration intercommunale

La station d'épuration intercommunale, mise en service en 2011, traite les effluents de Port-Louis, Locmiquélic et Riantec. Elle est de type boue activée ; les boues générées sont valorisées en compostage.

Elle a une capacité de 18 000 EH et dimensionnée pour recevoir les effluents des 3 communes.

Le potentiel de population supplémentaire raccordable est évalué à 2017 EH (Pour Port-Louis, il est compté 14 logements par an). Cela représente une augmentation de 302m³/j pour 121Kg/j de DBO5 soit 11,2% des capacités de la STEP.

Les prévisions d'urbanisation sont en adéquation avec les capacités des ouvrages d'épuration.

1.3.7 - Assainissement non collectif

Trois installations sont situées dans des rues desservies par le réseau d'assainissement collectif. Leur non raccordement peut s'expliquer par des contraintes techniques. 2 filières sont classées A et une n'a pas pu être contrôlée. Il conviendra de les raccorder au réseau collectif (au moyen de poste de relevage privé si nécessaire).

1.3.8 - Proposition de zonage

Le zonage d'assainissement collectif couvre tout le territoire communal, qui est entièrement desservi par le réseau d'assainissement collectif.

1.3 – RAPPORT D'ENQUETE

La présente enquête s'est déroulée du 21 novembre 2016 au 20 décembre 2016.

Le 23-12-2016, le commissaire enquêteur a remis une lettre indiquant qu'aucune observation n'a été enregistrée pendant l'enquête publique.

II - AVIS ET CONCLUSION SUR LE PROJET

Au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 novembre 2016 au 20 décembre 2016, le commissaire enquêteur estime :

- que le public a été correctement informé par avis, voie de presse et affichage en mairie et sur le terrain,
- qu'il a pu recevoir les explications nécessaires lors des 3 permanences.

De son côté, le commissaire enquêteur a :

- examiné le dossier d'enquête publique,
- visité les lieux concernés,
- rencontré monsieur Daniel MARTIN, maire de Port-Louis.

Situation de la commune :

Port-Louis (2685 habitants en 2012) est une commune littorale, bordée par la rade de Lorient, lieu de confluence des rivières Blavet et Scorff, la Petite Mer de Gâvres au sud-est et l'océan Atlantique au sud-ouest.

Le projet de zonage d'assainissement nécessite de rappeler les grandes caractéristiques environnementales du secteur.

Le territoire communal comprend une Zone Naturelle d'Inventaire Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 située à la Pointe de Kerzo.

Sur ses abords, on peut noter :

- . 2 autres ZNIEFF de type 1 (dunes et anse de Gâvres ainsi que la Croizetière (Riantec) ;
- . des zones « NATURA 2000 » :
 - une Zone de Protection Spéciale à 875 m au sud-est,
 - et une Zone Spéciale de Conservation, au fond de la petite mer de Gâvres (Gâvres), Pen Mané (Locmiquélic), étangs de Kervran et de Kerzine (Plouhinec).

Il est également entouré d'une Zone d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO) et d'une Zone Naturelle d'Inventaire Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 (ensemble de la rade de Lorient) ; de même, il est bordé par des zones humides situées sur le domaine maritime.

Enfin, garantir la pérennité d'une bonne qualité des eaux constitue un enjeu important : activité conchylicole, station balnéaire (plage des Pâtis), objectifs du SAGE Blavet et du SDAGE Bretagne.

D'après une étude réalisée en 2009, le délai d'obtention d'un bon état écologique et chimique est fixé à 2015, pour la masse d'eau Lorient-Groix et 2021, pour celle du Blavet.

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées va permettre d'assurer la desserte de la commune de façon adaptée :

- d'une part, le réseau de collecte couvre l'ensemble de son territoire ;
- d'autre part, la station d'épuration, intercommunale et mise en service en 2011 (type « boues activées », 18000 EH), a été dimensionnée pour recevoir les effluents des communes de Riantec, Locmiquélic et Port-Louis, ainsi que la pollution supplémentaire engendrée par leur développement (dont Port-Louis sur la base de 14 logements /an) ; son exutoire se situe à la confluence entre le Blavet et le Scorff, et les boues générées sont valorisées en compostage,

Cependant, il reste trois installations d'assainissement individuel, dont deux ont un état satisfaisant, qui peuvent être desservies par le réseau collectif.

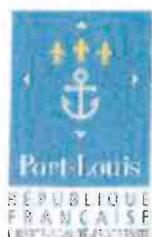
Ainsi, le commissaire enquêteur est favorable au zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Port-Louis,

Et recommande

que les trois installations d'assainissement non collectif soient raccordées au réseau collectif.

Camille HANROT-LORE

ANNEXES



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Daniel MARTIN, Maire de la Ville du Port-Louis,

CERTIFIE QUE :

L’avis d’enquêtes publiques concomitantes

Concernant : **le projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme arrêté le 18 juillet 2016, le zonage d’assainissement des eaux pluviales et le zonage d’assainissement des eaux usées de la commune de Port-Louis.**

A été affiché en mairie du PORT-LOUIS

Du **4 novembre 2016**

Au **20 décembre 2016**

le **20 décembre 2016**

le Maire,
Mr Daniel MARTIN.





Camille HANROT –LORE
Commissaire enquêteur
38 rue Henri Jumelais
56000 – VANNES
02-97-63-70-71
camille.hanrot.lore@free.fr

Annexe 2

Monsieur le Maire
Mairie
Place Notre-Dame
56290 Port-Louis

Réf : Commune de Port-Louis
Arrêté du Maire du 25 octobre 2016

PJ : 2

Vannes, le 22-12- 2016

Monsieur le Maire,

Les enquêtes publiques concomitantes sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le zonage d'assainissement des eaux pluviales et le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Port-Louis définis dans l'arrêté de référence, se sont déroulées du 21 novembre au 20 décembre 2016.

Il n'y a pas eu d'observation du public concernant les deux enquêtes sur les zonages d'assainissement.

Conformément à l'article R123-18 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre :

- le procès-verbal de synthèse des observations du public du PLU auxquels j'ai joint des questions complémentaires,
- des questions concernant le zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Vous disposez d'un délai de quinze jours pour produire vos observations éventuelles.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Camille HANROT-LORE

